



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139 boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

DEMANDE 2019-060

Lot : 6 304 511 (rue des Saules)

Zone : H 712

Nature : Réduire la marge latérale de 0,30 mètre.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE la marge latérale à 1,20 mètre au lieu de 1,50 mètre tel que prescrit par la grille des usages et normes de la zone H 712 laquelle fait partie intégrante du règlement de zonage n° 860.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 20 novembre 2019 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 14 janvier 2020**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 29 novembre 2019.

Geneviève Lazure, L.L.B, D.D.N
Greffière